

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 15 octobre 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Lison Girard a motivé son absence.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2062/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2063/SSGC)

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-2064/SSGC)**

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (RCE-2065/SRH)**

CONSIDÉRANT le concours C-2019-565;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, les personnes recommandées par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 24 septembre 2019, à savoir M<sup>me</sup> Geneviève Lamarche et M<sup>me</sup> France Trépanier.

Adopté

**QUESTIONS DIVERSES**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-2066/SSGC)**

M<sup>me</sup> Annie Taillon, commissaire-parent, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire